

# INSCRIPTIONS MATERNELLE DU VAL-MONT

Les inscriptions pour la rentrée 2025 sont ouvertes !

Tous les enfants nés en 2022 sont concernés et feront leur rentrée en classe de Petite Section à la rentrée 2025.

Les inscriptions se déroulent en 2 étapes :

## 1 Inscription en Mairie

Vous devez dans un premier temps vous rapprocher de la Mairie de votre lieu d'habitation (*Tracy-le-Mont ou Tracy-le-Val*) munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile  
(de moins de 3 mois)

L'autorisation de scolarisation et le dossier d'inscription pour l'école vous y seront remis

## 2 Admission à l'école

Puis prendre contact avec l'école :

- soit par téléphone au 03 44 75 31 65
- ou par mail : [ce.0601723x@ac-amiens.fr](mailto:ce.0601723x@ac-amiens.fr)

afin de convenir d'un rendez-vous et de finaliser l'inscription de votre enfant munis des documents suivants :

- Le carnet de santé  
(avec les vaccinations à jour)
- Le livret de famille
- L'autorisation de scolarisation  
(délivrée par la Mairie)
- Le dossier d'inscription rempli  
(celui qui vous sera fourni en Mairie)

## Non concernés

Les inscriptions ne concernent pas les élèves déjà scolarisés dans notre école en 2024 - 2025.

Ils seront automatiquement inscrits pour la rentrée 2024.

Les inscriptions au CP seront également automatiques au sein du RPI.

L'école n'accueille pas les enfants nés en 2023.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'école.

## Emménagements

Si vous emménagez sur les communes de Tracy-le-Mont ou de Tracy-le-Val et que votre enfant était scolarisé cette année, la procédure est identique mais vous devrez fournir en plus à l'école le certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

Cette inscription peut être faite tout au long de l'année.

## Dérogations

Si vous résidez dans une autre commune, ou, que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école, il est nécessaire de vous rapprocher en priorité de la Mairie de Tracy-le-Mont.

